



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 23 septembre 2016

N° 2016-564

### Convocation du 16 septembre 2016

Aujourd'hui vendredi 23 septembre 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Christine BOST, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Michel HERITIE, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Claude MELLIER, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Elisabeth TOUTON, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK, Mme Josiane ZAMBON.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS  
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL  
M. Jacques GUICHOUX à M. Michel VERNEJOUL  
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Jean-Louis DAVID  
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN  
M. Gérard CHAUSSET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Dominique IRIART  
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Patrick BOBET  
M. Eric MARTIN à M. Franck RAYNAL  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOYE  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST

#### **EXCUSE(S) :**

Monsieur Fabien ROBERT.

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h  
Mme Claude MELLIER à Mme Léna BEAULIEU à partir de 12h10  
Mme Andréa KISS à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h20  
Mme Anne BREZILLON à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h35  
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 12h15  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 11h30  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 11h15  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Frédérique LAPLACE à partir de 12h  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF jusqu'à 10h25  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h  
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45  
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD à partir de 12h

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 11h20

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 23 septembre 2016</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Numérique et systèmes d'information <b>Direction appui administrative et financière DGNSI</b>	<b>N° 2016-564</b>

---

**Médias-Cité - Année 2016**  
**Subvention de fonctionnement**  
**Décision - Autorisation**

---

Monsieur Alain TURBY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique numérique de Bordeaux Métropole est à la fois au cœur et en support du développement de nouveaux usages au service des citoyens et de l'animation du territoire. Elle interroge de nombreux champs d'action par sa capacité à créer de la valeur en matière de qualité de vie des habitants, de préservation de l'environnement, de nouveaux comportements urbains, de solidarité, mais aussi de développement de la formation, de l'économie et de l'emploi.

Cette politique s'inscrit aussi en cohérence avec la volonté de diffuser la culture de l'innovation partagée, de susciter des temps d'animation d'un type nouveau et de faire converger les initiatives amenées notamment par des acteurs associatifs du territoire.

Ces actions tout au long de l'année se construisent en favorisant l'information du public sur les enjeux de la transformation numérique, le développement de projets innovants, la diffusion de compétences auprès d'acteurs bénéficiant d'un niveau de familiarité très variable sur le sujet, depuis le grand public, les animateurs associatifs jusqu'aux étudiants et professionnels les plus experts. La semaine digitale et son village de l'innovation constituent un point d'aboutissement pour ces initiatives et leur restitution.

**Médias-Cité**, créée en 1998 sous forme associative et transformée en coopérative d'intérêt collectif en 2014 (sans changement de personne morale), a pour but :

- de constituer une plate-forme optimisant la mutualisation des outils et des compétences pour favoriser l'expression, la diffusion et la formation des artistes, des acteurs éducatifs, culturels et socioculturels,
- d'accompagner les collectivités territoriales dans la définition et la mise en œuvre des projets et dans la démocratisation des usages.

Elle intervient principalement dans le domaine des nouvelles technologies d'information et de communication en développant les axes de la formation, de l'animation et de la sensibilisation, mais également le conseil et le soutien, la création et l'aide à la création, la réalisation et la production.

L'enjeu principal est la démocratisation de ces nouvelles technologies, des outils et des compétences qui s'y rapportent dans le but de favoriser la création et la diffusion d'actions et de contenus pour une citoyenneté effective.

A ce titre, Média-Cité initie, définit, met en oeuvre, et porte ou anime des programmes qui font l'objet de contributions facultatives attribuées par les autorités administratives. Ainsi, elle mène des actions itinérantes (Jeudis Multimédias, Parcours Interactifs, Cafés Numériques,...), assure des fonctions d'appuis (mise en réseaux d'acteurs, Pôle d'Appui Inter-régional Emplois d'Avenir Numériques...) et offre des outils de mutualisation (portails de ressources, veille stratégique...).

Elle propose également des actions de formation, d'études et conseil (événements numériques, politiques publiques, préfiguration d'équipements collectifs, projets numériques de territoire, consolidation des emplois numériques...), des services numériques (outils numériques de coopération, infogérance, transfert de compétences), de la location de matériels conception, prototypage, conduite, évaluation de projets/usages numériques et de dispositifs interactifs. Les revenus issus des activités excédents liés à la vente de ces prestations ont clairement pour but de financer les activités de R&D de Médias-Cité afin de rendre possible et durable son positionnement sur l'innovation sociale et numérique

Médias-Cité travaille d'ores et déjà avec la Direction générale numérique et systèmes d'information (DGNSI) de Bordeaux Métropole, afin de créer des dynamiques d'animation et de mobilisation sur le territoire métropolitain qui feront l'objet d'une restitution et de démonstrations à l'occasion de la prochaine semaine digitale.

Sur ces bases, Médias-cité a transmis le budget prévisionnel 2016 suivant et a sollicité auprès de notre Etablissement une subvention :

**ANNEXE N°1. BUDGET**

**Exercice 2016**      **Nom de l'organisme :**

	<b>CHARGES (en euros)</b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Ecart en valeur</b>	<b>PRODUITS (en euros)</b>		<b>Budget 2016</b>	<b>Réalisé 2016</b>	<b>Ecart en valeur</b>
					<b>Budget</b>	<b>Réalisé</b>			
<b>(1) - Achats</b>					-30 000 €	-30 000 €	<b>70) - Ventes de produits finis, prestations de services</b>	17 200 €	-17 200 €
Achats d'études et de prestations de service	25 500 €	0	-25 500 €	-25 500 €				0	0
Achats non stockés de matières et fournitures	1 000 €	0	-1 000 €	-1 000 €				-17 200 €	0
Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 700 €	0	-1 700 €	-1 700 €				0	0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 800 €	0	-1 800 €	-1 800 €				0	0
Fournitures administratives					074 - Subventions d'exploitation				-190500
Autres fournitures					Etat (agence du numérique / culture / DRAC / DRJSCS)	190500	0		-95000
1) - Services extérieurs					-16000 Région	95000			25000
Sous location / bail emphytéotique	3000	0	-3000	-3000	-9000 Département	25000			-17500
Locations immobilières et immobilier	9 000 €	0	-9 000 €	-9 000 €	-1 000 € Bordeaux Métropole	25000			-25000
Entretien et réparation	1 000 €	0	-1 000 €	-1 000 €	-2 000 € Autres EPCI	0			0
Assurances	2 600 €	0	-2 600 €	-2 600 €	-1 000 € Commune(s)	21000			-21000
Documentation	1 000 €	0	-1 000 €	-1 000 €	1 000 € Organismes sociaux	0			0
Olivres					Fonds européens				0
2) - Autres services extérieurs					-20 400 € Emplois aidés				0
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 000 €	0	-3 000 €	-3 000 €	-3 000 € Autres (précisez) : fonjep	7000			-7000
Publicité, publications	3 900 €	0	-3 900 €	-3 900 €	-8 200 € 75) - Autres produits de gestion courante	0			0
Déplacement, missions et réceptions	8 200 €	0	-8 200 €	-8 200 €	-4 400 € Cotisations	0			0
Frais postaux et de télécommunication	4 400 €	0	-4 400 €	-4 400 €	-500 € Autres	0			0
Services bancaires	500 €	0	-500 €	-500 €	-400 €	0			0
Divers	400 €	0	-400 €	-400 €	-4 500 € 76) - Produits financiers	0			0
3) - Impôts et taxes					-4 500 €				0
Impôts et taxes sur le patrimoine	4 500 €	0	-4 500 €	-4 500 €	-4 500 € 77) - Produits exceptionnels	0			0
Autres impôts et taxes					-4 500 €				0
4) - Charges de personnel					-117 000 €				0
Rémunération nette du personnel	117 000 €	0	-117 000 €	-117 000 €	-79 500 € 78) - Reprises sur autorisations et provisions	0			0
Charges sociales	79 500 €	0	-79 500 €	-79 500 €	-37 500 € 79) - Transfert de charges	0			0
5) - Autres charges de gestion courante					0				0
6) - Charges financières					0				0
7) - Charges exceptionnelles					0				0
8) - Dotations aux amortissements, provisions et engagements					0				0
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>207 700 €</b>	<b>0</b>	<b>-207 700 €</b>	<b>-207 700 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>207 700 €</b>	<b>0</b>	<b>-207 700 €</b>	<b>0</b>
<i>    9) - Immobilisations et immobilisations financières</i>					<i>    087) - Contributions volontaires en nature</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>    10) - Charges exceptionnelles</i>					<i>    088) - Bénévolat</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>    11) - Mise à disposition gratuite des biens et prestations</i>					<i>    089) - Prestations en nature</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>    12) - Personnel dépendant</i>					<i>    090) - Dons en nature</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Au regard des éléments du dossier et afin de soutenir Médias-Cité dans la réalisation de son programme d'activités et de poursuivre les collaborations dans le domaine du numérique, il vous est proposé d'accorder une subvention de 20 000 € à Médias-Cité (pour un montant demandé de 25 000 €). Le soutien apporté par Bordeaux Métropole, représentant environ 10% du budget global, s'ajoute aux subventions attendues des

autres financeurs publics (Etat 46% du budget global, Région 12%, ville de Bordeaux 10% et Département 8%).

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31/08/2017, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- le compte-rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
  - ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée,
- les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du code de commerce,
- Le rapport d'activité,

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** les dispositions de l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la demande de l'association reçue en date du 4 septembre 2015.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QUE** l'attribution d'une subvention de Médias Cité à hauteur de 20 000 € pour un budget de dépenses éligible de 207 700 € est recevable en raison de la contribution de l'association à l'image de l'agglomération ainsi qu'au développement des projets et actions numériques du territoire.

**DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association Médias-Cité pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2016,

**Article 2** : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention,

**Article 3** : d'imputer la dépense sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 57, CDR FBA.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2016</b>	Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2016</b>	Monsieur Alain TURBY